



COMMUNE DE LES SALELLES

Séance du 05 avril 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 27/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel DUPUY

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Gérard ANDRE, Suzanne BADAROUX, Florence BARNINI, Pierre BONNEFILLE, Alessandro BOVE, Christine BOYER, Michel DUPUY, Lise MALZAC, Alain BERNON, Clément GALTIER

Représentés:

Excusés: Marion IMBERT

Absents:

Secrétaire de séance: Pierre BONNEFILLE

Objet: Vote du compte administratif - budget principal - DE_2023_021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DUPUY Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		30 925.05		170 467.18		201 392.23
Opérations exercice	187 381.57	70 328.37	115 299.81	168 794.49	302 681.38	239 122.86
Total	187 381.57	101 253.42	115 299.81	339 261.67	302 681.38	440 515.09
Résultat de clôture	86 128.15			223 961.86		137 833.71
Restes à réaliser	74 709.87	132 811.57			74 709.87	132 811.57
Total cumulé	160 838.02	132 811.57		223 961.86	74 709.87	270 645.28
Résultat définitif	28 026.45			223 961.86		195 935.41

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/04/2023 048-214801854-20230405-DE_2023_021-DE

Fait et délibéré à LES SALES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le 07 avril 2023
Et Publication le 07 avril 2023

Le secrétaire de séance,
Pierre BONNEFILLE

Le président de séance et Premier Adjoint,
Michel DUPUY